



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023-2028

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX

Mise à jour janvier 2026

## ÉDITION

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat à la performance en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :  
**[publications.msss.gouv.qc.ca](http://publications.msss.gouv.qc.ca)**.

Pour plus d'information : **[Québec.ca/gouv/santé-services-sociaux](http://Quebec.ca/gouv/santé-services-sociaux)**

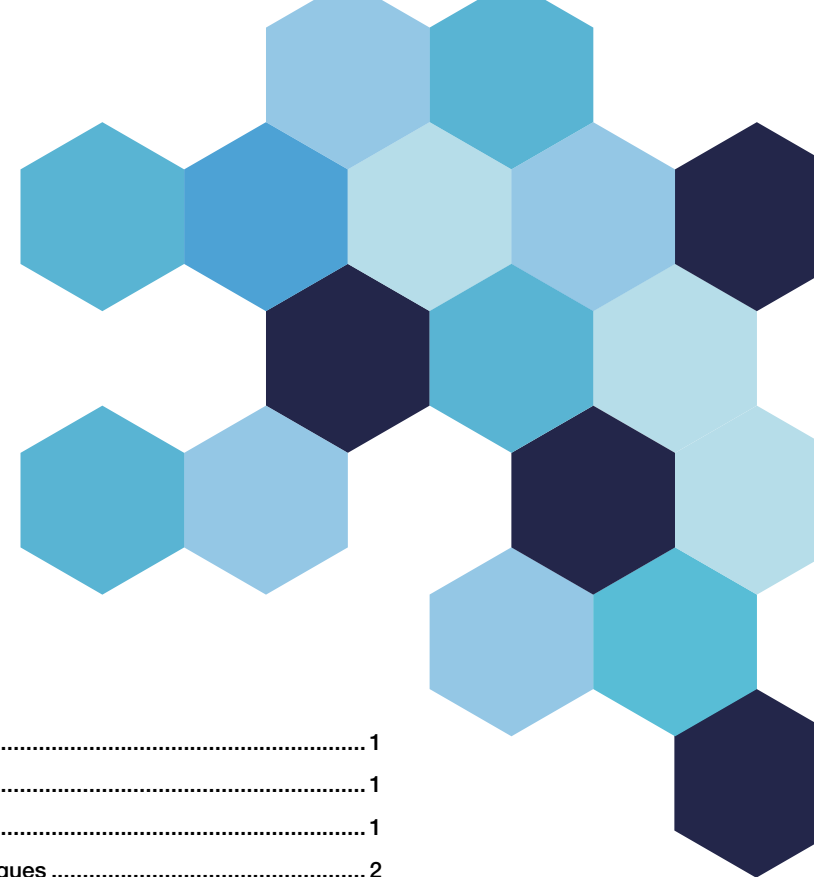
Dépôt légal – 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-01452-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2026

# Table des matières

<b>v</b>	<b>Message de la ministre</b>	
<b>vi</b>	<b>Message du sous-ministre</b>	
<b>1</b>	<b>1. L'organisation en bref</b>	
	1.1 Mission .....	1
	1.2 Vision .....	1
	1.3 Valeurs .....	1
	1.4 Contributions de l'organisation au développement durable au moyen de politiques publiques .....	2
	1.5 Contexte interne .....	7
	1.5.1 Exemplarité de l'État .....	7
	1.5.2 Le Ministère, Santé Québec et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).....	8
	1.6 Contexte externe .....	8
	1.6.1 Changements climatiques et environnement .....	8
	1.6.2 Inégalités sociales de santé .....	9
	1.6.3 Rareté de la main-d'œuvre et contexte économique .....	9
<b>10</b>	<b>2. Plan d'action de développement durable</b>	
	<b>Action 1</b> Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS .....	10
	<b>Action 2</b> Soutenir les projets d'innovation qui intègrent plusieurs dimensions de valeur sur le plan du développement durable.....	11



<b>Action 3</b>	Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable.....	12
<b>Action 4</b>	Accroître la part des acquisitions responsables au ministère de la Santé et des Services sociaux.....	13
<b>Action 5</b>	Améliorer l'indice de maturité numérique responsable.....	14
<b>Action 6</b>	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les lieux de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux .....	15
<b>Action 7</b>	Accroître la part modale des déplacements alternatifs à l'auto solo chez le personnel du MSSS.....	16

**17 3. Tableau synoptique**





## Message de la ministre

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel démontre l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux à contribuer à l'effort gouvernemental en développement durable.

Le Québec fait face à de nombreux enjeux environnementaux et sociaux qui entraînent des répercussions sur la santé de notre population et sur notre système de santé et de services sociaux. Il est de notre devoir, en tant que Ministère et en tant que citoyens et citoyennes du Québec, d'agir pour y remédier. Le Ministère se doit d'être exemplaire en matière de développement durable, et ce plan illustre notre engagement en ce sens. L'application des principes de développement durable dans différents secteurs d'activité sera porteuse de changements, autant sur le plan environnemental qu'en matière d'équité sociale et d'économie responsable.

### **Madame Sonia Bélanger**

Ministre de la Santé

Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Ministre responsable des Services sociaux

Ministre responsable de la région des Laurentides



## Message du sous-ministre

Je suis ravi de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il souligne la détermination de notre organisation à poser des actions concrètes pour contribuer aux orientations proposées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La mission du Ministère étant centrée sur la santé et le bien-être de la population, il est primordial de considérer l'équité sociale, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans nos interventions afin de contribuer au développement d'une société plus juste et durable. Les actions proposées dans le cadre de ce plan sont novatrices, ambitieuses et s'inscrivent dans une transition socioécologique juste. Des efforts devront être fournis, au cours des prochaines années, afin de mettre en place ces actions, et ce, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de pression élevée sur notre système de santé et de services sociaux. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'inclusion du développement durable au cœur de nos actions et de nos décisions permettra de mieux atteindre nos objectifs organisationnels. En outre, l'accessibilité et la qualité de nos soins et services offerts à la population n'en seront que bonifiées.

Je tiens à souligner l'importance d'agir ensemble vers l'atteinte de ces objectifs communs, afin que ce plan se concrétise et soit porteur de changements. Le plan d'action de développement durable du Ministère est une occasion d'agir pour le bien-être de la population, en cohérence avec la conservation de l'environnement.

Daniel Paré  
Sous-ministre



# 1. L'organisation en bref

## 1.1 Mission

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant au développement social et économique du Québec. Dans cette optique, il établit des priorités et des orientations stratégiques qui guident l'ensemble des interventions du réseau, tout en assurant leur suivi.

En collaboration avec un vaste réseau d'établissements et de partenaires, le MSSS veille à ce que les soins et services offerts répondent aux besoins de la population, favorisent son épanouissement et soutiennent le développement social et économique du Québec. À travers son rôle de planificateur et de coordonnateur, le Ministère définit les grandes lignes d'action qui orientent l'organisation des services et assume la responsabilité de leur financement.

L'une des principales responsabilités du MSSS est de s'assurer que les ressources humaines, matérielles et financières soient mobilisées de manière optimale, afin de maximiser l'efficacité du système de santé et des services sociaux. Il veille également à ce que les principes d'accessibilité, d'universalité, d'équité et de qualité soient au cœur de toutes les actions entreprises dans l'intérêt de la population.

En posant ces bases solides, le MSSS contribue activement à l'amélioration continue des services publics essentiels et soutient la vitalité du tissu social québécois

## 1.2 Vision

La vision du MSSS est d'offrir à tous les Québécois et Québécoises des soins et services accessibles, de qualité et adaptés à leurs besoins, où leur bien-être est au cœur des décisions.

## 1.3 Valeurs

Les valeurs fondamentales du MSSS, indiquées à sa Planification stratégique 2023-2027, sont les suivantes :

**Bienveillance** : envers les personnes qui reçoivent des services par l'entremise du réseau, mais également envers son personnel.

**Accessibilité** : s'assurer d'offrir des soins et services à la population qui en a besoin.

**Qualité** : offrir des soins et services pertinents, répondant aux besoins de la population.

## 1.4 Contributions de l'organisation au développement durable au moyen de politiques publiques

Par sa mission, le MSSS diffuse plusieurs orientations dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Celles-ci peuvent avoir une portée interministérielle ou encore s'adresser au système de santé et de services sociaux, dont les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). À ce titre, le tableau suivant relève les documents les plus récents ou les plus porteurs, sans représenter une liste exhaustive.

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé	Ce Plan gouvernemental, lancé le 29 mars 2022, amorce un virage majeur dans l'organisation des soins de santé au Québec, axée sur une meilleure prise en charge des patientes et des patients. Il repose sur une vision claire : offrir à toutes les Québécoises et à tous les Québécois une expérience patient axée sur l'accessibilité et la qualité des soins.	<b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste
Politique gouvernementale de prévention en santé et Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé	Avec la Politique gouvernementale de prévention en santé, un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, le gouvernement se dote d'un cadre intersectoriel structurant pour agir sur les facteurs qui ont une incidence déterminante sur la santé. Elle vise l'ensemble des Québécoises et des Québécois et, lorsque nécessaire, cible avec plus d'intensité les populations vulnérables dans le but de réduire les inégalités sociales de santé.  Pour sa part, le deuxième Plan d'action interministériel pour mettre en œuvre cette politique propose des objectifs cohérents avec la Stratégie gouvernementale de Développement Durable (SGDD). Il vise à agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.	<b>Objectif 2.3</b> Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens  <b>Objectif 4.1</b> Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux  <b>Objectif 4.2</b> Accélérer la transition vers une mobilité durable
Programme national de santé publique 2015-2025	<b>Axe d'intervention 1</b> : Le développement global des enfants et des jeunes  <b>Axe d'intervention 2</b> : L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires	<b>Objectif 2.3</b> Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
Programme de soutien aux organismes communautaires	Par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le MSSS vise à maintenir et à renforcer la capacité d'action des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux pour l'ensemble du Québec. Ce programme contribue au financement de plus de 3 000 organismes, à la hauteur de près d'un milliard de dollars par année.	<b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste  <b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique nationale de lutte à l'itinérance — Ensemble pour éviter la rue et en sortir et Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 — S'allier devant l'itinérance	Cette politique nationale a pour objectif de doter le Québec d'une stratégie globale, cohérente et durable pour prévenir et contrer l'itinérance. Le Plan d'action 2021-2026 expose les 14 actions structurantes retenues pour prévenir et réduire l'itinérance.	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 — S'unir pour un mieux-être collectif	Ce Plan d'action interministériel vise non seulement à favoriser la santé mentale optimale de la population, mais également à faciliter l'accès à des soins et des services de qualité pour les personnes présentant des troubles mentaux ou des symptômes associés, et pour leurs proches.	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026 — Rallumer l'espoir	<p>Cette stratégie nationale réaffirme l'importance de poursuivre et d'intensifier les actions et la mobilisation. Elle vise non seulement à prévenir les décès par suicide, mais aussi à prévenir les tentatives et les idées suicidaires. Du même souffle, elle aspire à diminuer la détresse et à augmenter le bien-être psychologique de la population. Pour y arriver, la nouvelle stratégie propose des mesures s'inscrivant le plus possible en amont des situations où des soins et des services sont nécessaires pour accompagner les personnes dans leur parcours.</p> <p>Les 15 mesures de la Stratégie s'articulent autour de quatre axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de la santé mentale et sensibilisation à la prévention du suicide.</li> <li>2. Prévention des idées suicidaires et des tentatives de suicide.</li> <li>3. Formation et soutien des professionnels et des intervenants.</li> <li>4. Développement et intégration de connaissances et actualisation des pratiques.</li> </ol> <p>Des mesures particulières pour les communautés des Premières Nations et les Inuits sont également proposées.</p>	<p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Reconnaître et agir ensemble - Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027	Ce troisième plan d'action gouvernemental en matière de maltraitance vise à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions entourant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Il vise entre autres la prévention et l'amélioration des interventions permettant de mettre fin aux situations de maltraitance tout en faisant la promotion de la bientraitance. Les mesures proposées dans le plan s'inscrivent dans 5 orientations visant à sensibiliser la population, à développer des pratiques favorisant la bientraitance, à former différents acteurs à ce phénomène, à améliorer la gestion des situations de maltraitance et finalement, à développer et diffuser des connaissances liées à la maltraitance.	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 4.1</b> Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p>
Politique nationale pour les personnes proches aidantes et Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes (2021-2026)	Cette Politique nationale prend appui sur la <i>Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes</i> (chapitre R-1.1), adoptée en octobre 2020. Elle jette les bases d'une action gouvernementale concertée visant à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des personnes proches aidantes, et ce, sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent, et en considérant tous les aspects de leur vie. Le Plan d'action 2021-2026 vise à mettre en œuvre la Politique nationale pour les personnes proches aidantes.	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p>
Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée — Des milieux qui nous ressemblent et Plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026	Issu de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée — Des milieux de vie qui nous ressemblent, le Plan d'action prévoit la concrétisation d'une vision où l'autodétermination de la personne hébergée occupe une place centrale.	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p>
Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence	<p>Cette Politique gouvernementale vise la mise en place d'éléments structurants pour permettre l'atteinte de trois cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer le service à la population par l'intégration d'un volet parahospitalier au système préhospitalier d'urgence.</li> <li>2. Développer l'offre de services du système préhospitalier d'urgence et s'assurer de son intégration au sein du RSSS.</li> <li>3. Mieux utiliser les ressources disponibles dans le système préhospitalier d'urgence afin de contrôler les coûts.</li> </ol> <p>Elle vise aussi à implanter un système préhospitalier d'urgence intégré au réseau de la santé et des services sociaux, soit un système dont la culture, la structure et la gouvernance placent la personne en détresse au centre des préoccupations, des décisions et des actions.</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 4.1</b> Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p>

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Lignes directrices sur la santé et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre	<p>Ces Lignes directrices ont été élaborées en comptant sur l'expertise des membres du Comité national concernant l'adaptation des soins et des services en santé aux personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre. Elles ciblent l'ensemble du personnel, des gestionnaires et des personnes intervenantes du système de la santé et des services sociaux, ainsi que le MSSS et les partenaires clés.</p> <p>L'objectif des lignes directrices est de contribuer à un système de la santé et des services sociaux plus inclusif à l'égard de la diversité sexuelle et de genre, en conformité avec la responsabilité populationnelle des établissements, en saisissant l'occasion de prévenir des situations problématiques vécues par les personnes LGBTQ+ ou d'agir sur celles-ci.</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux — Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit	<p>Ce guide décrit la sécurisation culturelle et propose un modèle comprenant des principes ainsi que des pratiques à privilégier pour implanter l'approche de sécurisation culturelle dans les établissements. Il s'adresse aux membres des conseils d'administration, aux membres de la haute direction et aux gestionnaires des établissements du RSSS en tant qu'acteurs de premier plan dans la mise en place de conditions favorables au développement de soins et de services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuits</p> <p>Cette publication est issue d'une concertation regroupant des partenaires Premières Nations et des Inuits et des établissements. Elle s'inscrit en cohérence avec le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022.</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p> <p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Plan de transformation numérique 2023-2027 — Secteur de la santé et des services sociaux	<p>Le Plan de transformation numérique (PTN) découle de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. L'orientation 1 du PTN souligne l'importance d'offrir des services numériques centrés sur les besoins des citoyens et adaptés aux diverses réalités ». Des actions telles qu'assurer le développement de services numériques inclusifs pour les citoyennes et citoyens ou encore offrir du soutien adapté aux diverses réalités des citoyennes et des citoyens, par exemple pour ceux et celles n'ayant pas accès aux outils technologiques, sont prévues dans le PTN.</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socioécologique juste</p>

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<p>La fierté de vieillir - Plan d'action gouvernemental 2024-2029</p>	<p>Ce troisième plan d'action issu de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), introduit 102 mesures pour favoriser la participation sociale des personnes âgées dans leur communauté, leur permettre d'y vieillir en santé, ainsi que pour créer des environnements sains, sécuritaires et inclusifs à leur égard. Réalisé grâce à l'engagement de 35 ministères et organismes gouvernementaux, il est l'une des plus imposantes stratégies du gouvernement du Québec actuellement en matière de partenariat.</p> <p>Ce plan propose des mesures destinées aux personnes âgées, à leurs proches, aux intervenants, aux organismes ainsi qu'aux municipalités. Il mise sur l'amélioration des services, la sensibilisation, la formation, la diffusion d'information et la concertation. Il soutient aussi les initiatives locales pour favoriser le bien-être et l'inclusion des personnes âgées</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> Assurer une transition socio-écologique juste</p> <p><b>Objectif 3.2</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p><b>Objectif 4.1</b> Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p> <p><b>Objectif 4.2</b> Accélérer la transition vers une mobilité durable</p> <p><b>Objectif 4.3</b> Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p>

## 1.5 Contexte interne

### 1.5.1 Exemplarité de l'État

Avec ce plan d'action, qui contribue à la Stratégie gouvernementale de Développement durable (DD)<sup>1</sup>, le MSSS participe à l'effort gouvernemental en matière de DD. Cette Stratégie constitue le cadre de référence en matière d'objectifs gouvernementaux sur le sujet et s'inscrit dans la Loi sur le développement durable (RLRQ chapitre D8.1.1)<sup>2</sup>. En plus d'assurer une mission qui influence une dimension fondamentale de la vie de chaque citoyenne et citoyen, le MSSS a un devoir d'exemplarité d'autant plus important et se doit de prendre des engagements en matière de DD au sein de son ministère.

Étant l'employeur de plus de 1 547 personnes<sup>3</sup>, le MSSS incite ses employées et employés à adopter des modes de transports alternatifs à l'auto-solo tels que le covoiturage, les transports actifs comme la marche et le vélo ainsi que l'utilisation des transports en commun. Dans les dernières années, des efforts ont également été consentis à sensibiliser le personnel du Ministère au DD et à la gestion des matières résiduelles, de même qu'à offrir des espaces de travail agréables pour satisfaire aux attentes du personnel employé en ce qui concerne l'environnement, notamment la gestion de l'énergie ou l'ergonomie de leur poste de travail.

Des efforts supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour solidifier les pratiques en place et les améliorer. D'ailleurs, les employées et employés du MSSS étant répartis dans plusieurs bâtiments en location à Québec et à Montréal, les actions à poser diffèrent d'un endroit à l'autre et sont tributaires du contrat de location en vigueur.

De plus, le MSSS est responsable de piloter sa transformation numérique et doit donc faire l'acquisition de matériel et de logiciels. Il s'agit d'ailleurs des principales acquisitions réalisées directement par le MSSS puisque les autres acquisitions ministérielles sont surtout faites dans le cadre d'achats groupés avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Afin d'améliorer sa performance en acquisitions responsables, un grand effort de formation et de réflexion a été réalisé. Au-delà de son exemplarité en tant qu'employeur et institution publique, des mesures appliquées à plus vaste échelle sont également essentielles pour s'assurer que les principes de DD sont pris en compte dans les grands chantiers du Ministère ainsi que dans les programmes qu'il finance.

Le MSSS n'offre que très peu de services directement à la population, mais collabore toutefois avec plusieurs instances gouvernementales et parapubliques ainsi qu'avec des partenaires externes. Par exemple, le Bureau de l'innovation a pour mandat de travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur des sciences de la vie pour répondre aux besoins en innovation du RSSS et créer des partenariats productifs. Il est important que les principes de DD soient mis de l'avant dans ce type d'intervention.

- 
1. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, Québec, 2023.
  2. Gouvernement du Québec, *Loi sur le développement durable*, Chapitre D-8.1.1, Québec, 27 août 2023.
  3. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Rapport annuel de gestion, Québec, 2022-2023. *Le nombre d'employés a diminué suite au départage avec Santé Québec.*

## 1.5.2 Le Ministère, Santé Québec et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

Le rôle principal du MSSS est de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux en déterminant les priorités, les orientations et les politiques qui relèvent de son domaine. Le RSSS est régi par Santé Québec depuis sa création le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Une collaboration entre les officiers de développement durable de Santé Québec et du MSSS est en place afin de travailler le plus efficacement possible et d'assurer l'efficacité en matière de développement durable, que ce soit en lien avec l'environnement, l'équité sociale ou encore la durabilité des finances.

# 1.6 Contexte externe

## 1.6.1 Changements climatiques et environnement

La fréquence et la récurrence des événements météorologiques extrêmes (EME) tels que les vagues de chaleur, les inondations ou les feux de forêt, pour ne nommer que ceux-là, ne feront qu'augmenter au fil des ans dans le contexte du réchauffement planétaire<sup>4,5</sup>. Ces EME affectent la santé physique des individus, mais également leur santé psychologique, par exemple lors d'événements nécessitant une évacuation du domicile ou de sa communauté<sup>6,7</sup>. Ainsi, il est important que le MSSS soit conscientisé aux changements climatiques et préparé à répondre à une demande de plus en plus forte en soins et services.

Effectivement, nos systèmes de santé devront répondre aux besoins grandissants de la population dans un contexte de vieillissement démographique, de fréquence plus élevée des EME et de vulnérabilité chez certaines populations<sup>8</sup>. Il est donc essentiel que les activités menées par le MSSS permettent de répondre aux besoins essentiels de notre population, notamment celui d'offrir, de façon durable, des soins ainsi que des services de santé et sociaux. Puisque les changements climatiques affectent plus sérieusement les populations vulnérables, il est également important d'agir en amont pour réduire les inégalités sociales de santé et, ainsi, réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques.

À ce chapitre, on peut également noter divers éléments mis de l'avant par l'État québécois dans le cadre de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Par exemple, la gestion des matières résiduelles représente un défi de taille pour le Québec, notamment étant donné son incidence sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les engagements du Québec en la matière agissent sur les efforts déployés par le MSSS en vue d'une amélioration continue de sa performance.

4. Ouranos, *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, Québec, 2015.

5. Gosselin, P., Campagna, C., Demers-Bouffard, D., Qutob, S. et Flannigan, M., *Aléas naturels. La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*, Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada, 2022.

6. *Ibid.*

7. Brisson G, Lessard L., *Amélioration de la réponse aux besoins psychosociaux des individus et communautés touchés par des aléas climatiques dans les régions de l'Est-du-Québec*, Québec, 2020.

8. Institut national de santé publique, *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*, Québec, 2023.

## 1.6.2 Inégalités sociales de santé

Depuis des années, on constate la persistance d'inégalités sociales de santé, soit des écarts entre l'état de santé des sous-groupes de la population selon la répartition de déterminants sociaux de la santé. Ainsi, plus les individus sont désavantagés, plus ils sont en mauvaise santé et risquent de mourir plus jeunes<sup>9</sup>. Le système de santé et de services sociaux rencontre parfois certaines difficultés à accueillir ou à offrir des services à des personnes en situation de pauvreté, pourtant en grand besoin de plus de services. Les mesures mises de l'avant par le MSSS doivent tenir compte de ces inégalités, d'une part pour travailler à les réduire et, d'autre part, pour éviter de les accentuer. Il est important de souligner l'apport considérable des organismes communautaires de la province à l'amélioration du tissu social et à la réponse de proximité offerte aux populations dans le besoin. D'ailleurs, afin de répondre à la demande croissante des organismes communautaires, le MSSS a mis en place le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour leur offrir un soutien financier<sup>10</sup>. Le PSOC est bien établi depuis de nombreuses années et contribue au financement de plus de 3 000 organismes, à la hauteur de près d'un milliard de dollars par année, ce qui explique pourquoi aucune autre action visant les organismes communautaires n'a été ajoutée au Plan d'action de développement durable (PADD) du MSSS. La mission du PSOC répond effectivement à l'objectif 3.1.2 de la Stratégie gouvernementale de DD, qui est de soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale.

## 1.6.3 Rareté de la main-d'œuvre et contexte économique

La rareté de main-d'œuvre au Québec entraîne des défis immenses, affectant d'une part la satisfaction au travail des employés dont la charge de travail s'alourdit et, d'autre part, l'accès aux soins et services de qualité pour la population. Cette rareté de main-d'œuvre se répercute non seulement sur l'offre de soins, mais également sur l'organisation de ces derniers et celle des services de soutien concernés en ce sens. En effet, les solutions identifiées pour améliorer l'efficacité des activités ne sont parfois pas cohérentes avec la nécessité d'éviter le gaspillage et de réduire notre empreinte sur l'environnement. Par exemple, l'utilisation de matériel à usage unique est souvent la solution privilégiée afin d'éviter la stérilisation de matériel réutilisable, procédure nécessitant de la main-d'œuvre et dont le titre d'emploi est en difficulté depuis plusieurs années.

De plus, le contexte d'inflation et la hausse de l'indice des prix à la consommation entraînent aussi des répercussions pour les institutions publiques qui doivent acquérir des biens et des denrées, en plus de réaliser des projets de rénovation et de construction<sup>11</sup>. Désireux de s'inscrire dans une gestion budgétaire étatique plus optimale, le MSSS se soucie plus que jamais de ses dépenses.

9. Institut national de santé publique, Les inégalités sociales de santé — L'espérance de vie en bonne santé, Québec, 2018.

10. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, Québec, 2023.

11. Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022 » [en ligne], dernière mise à jour : janvier 2023

## 2. Plan d'action de développement durable

Considérant les enjeux internes et externes susmentionnés, le MSSS propose diverses mesures pour améliorer la performance de ses actions d'un point de vue environnemental, mais aussi en matière de responsabilité sociale. Bien que d'autres actions contribuant aux grands enjeux de DD de notre société soient menées au sein du MSSS, celles-ci ne figurent pas dans ce Plan. Par ailleurs, plusieurs actions sont menées par Santé Québec, via le RSSS, et ne se retrouvent pas dans le présent plan non plus. Cependant, les sept actions proposées visent à répondre spécifiquement aux orientations et aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de DD pour le contexte spécifique du MSSS.



### Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS

Le MSSS poursuit l'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales structurantes comme pratique systématique. Jusqu'à maintenant, l'évaluation de la durabilité a été réalisée dans certains documents structurants majeurs. Cette action vise à faire de l'évaluation de la durabilité un passage obligé pour les documents structurants du MSSS, ce qui permettra d'appliquer le processus élaboré lors du PADD 2022-2023. Pour ce faire, une relation continue est établie et entretenue avec tous les sous-ministériats du MSSS au moyen de rencontres, de formations continues ainsi que de partages des connaissances et d'outils nécessaires à la bonne réalisation des évaluations de la durabilité.

L'intégration de l'évaluation de la durabilité comme pratique systématique permet d'intégrer les composantes sociales, économiques et environnementales dans la création de tous les documents structurants produits au MSSS. L'exemplarité de l'État en la matière est primordiale afin de placer le DD au centre des décisions du gouvernement. Afin de rendre les cibles ambitieuses, celles-ci ont été revues à la hausse lors de la présente mise à jour puisque les cibles initiales étaient en voie d'être largement dépassées.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0 %)	5 %	10 %	65 %	72 %	80 %

# Action 2

## Soutenir les projets d'innovation qui intègrent plusieurs dimensions de valeur sur le plan du développement durable

Les acteurs de la gouvernance de l'innovation – Comité stratégique d'innovation, Réseau des répondants en innovation, Bureau de l'innovation, etc. – ont pour objectif d'accélérer l'adoption des innovations à valeur ajoutée dans le système de santé et des services sociaux. Ils identifient, suivent et mettent à l'échelle des projets d'innovation à forte valeur ajoutée. Cette valeur est déclinée sous différentes dimensions qui s'appuient sur les travaux de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), lesquelles couvrent les trois dimensions du développement durable. Il est notamment question de l'accès et de la qualité des soins, de l'optimisation des ressources utilisées et des dimensions socioculturel et environnemental.

Pour soutenir les projets d'innovation qui contribuent au développement durable, différentes initiatives (appels à projets, exercices de priorisation, mise à l'échelle, directives, planifications stratégiques, etc.) inciteront les acteurs à développer des projets d'innovation qui tiennent compte des différentes dimensions de valeur.

L'indicateur initialement défini en termes de % a été modifié en \$ lors de l'actuelle révision du PADD, afin de mieux identifier l'augmentation des investissements en la matière.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1	Investissements aux projets d'innovations qui intègrent au moins trois dimensions de valeur (41,8 M\$)	N/A	N/A	45 M\$	50 M\$	55 M\$

# Action 3

## Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable

Le MSSS administre d'importantes sommes d'argent. Bien que la majorité de ces sommes soient réparties dans les budgets des établissements du RSSS, quelques programmes d'aide financière sont tout de même gérés par le MSSS. Afin de répertorier ces programmes pour y intégrer les principes de soutien financier durable, un portrait des programmes de soutien financés normés (PSFN) a été réalisé en 2022-2023. Cette action vise maintenant à assurer l'intégration, lors de la révision de ces programmes, de critères écoconditionnels et écoresponsables afin de rendre ces programmes durables. Pour qu'un programme de soutien financier soit considéré comme durable, il doit inclure au moins un critère environnemental. La teneur environnementale est parfois difficile à intégrer dans les PSFN en raison de la nature des opérations du MSSS, qui touchent plus souvent les sphères sociale et économique du développement durable. Le MSSS travaille à cet effet avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Afin de favoriser l'intégration de ces critères dans les PSFN administrés au MSSS, des activités de formation et d'accompagnement seront mises en œuvre.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	Proportion des programmes de soutien financier durable (5 %)	15 %	25 %	40 %	50 %	60 %

# Action 4

## Accroître la part des acquisitions responsables au ministère de la Santé et des Services sociaux

En plus des orientations gouvernementales en matière d’acquisitions responsables, le MSSS a une responsabilité sociale et un devoir d’exemplarité. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière aux pratiques en matière d’approvisionnement du MSSS et d’y intégrer des considérations de DD.

Au cours de l’année 2022-2023, le MSSS a brossé le portrait de ses acquisitions afin de déterminer la part de celles qui ont été faites de manière responsable. L’identification des acquisitions responsables est devenue possible en septembre 2022, grâce à l’intégration d’indicateurs de DD dans le Système électronique d’appel d’offres (SEAO). Au-delà des acquisitions faites dans le cadre des regroupements d’achats avec le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) pour ses fournitures de bureau, le MSSS acquiert principalement des ressources informationnelles par appels d’offres. Selon ce premier portrait, aucun des contrats du MSSS n’avait encore intégré des considérations de développement durable. Afin d’accroître la part des acquisitions responsables du MSSS, tout le personnel employé concerné suivra une formation sur les acquisitions responsables et une trousse d’outils sera distribuée au personnel responsable des acquisitions.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	Proportion des acquisitions du MSSS intégrant des composantes responsables (0 %)	5 %	10 %	20 %	30 %	35 %

# Action 5

## Améliorer l'indice de maturité numérique responsable

Les technologies de l'information occupent une place importante au sein du MSSS. Elles contribuent à offrir aux citoyennes et aux citoyens un système de santé et de services sociaux plus humain et plus performant tout en accordant une importance particulière aux répercussions sur l'environnement. Dans la même optique, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) observe la progression des ministères et organismes en matière de performance environnementale à l'aide d'un outil de calcul de l'indice de maturité numérique responsable. Afin de maintenir de hautes normes d'excellence et d'atteindre les objectifs fixés en matière de maturité numérique par le MELCCFP, un comité de travail a été mis en place pour gérer et suivre les travaux en lien avec cette action. Le comité tiendra des ateliers de réflexion pour discuter des bonnes pratiques en DD, valider l'outil d'indice de maturité numérique responsable et élaborer le plan d'amélioration continue. Les cibles ont été revues à la hausse pour considérer les plus récents résultats, plus élevés.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	Indice de maturité numérique responsable (23 %)	30 %	38 %	64 %	65 %	66 %

# Action 6

## Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les lieux de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux

Dans le but de poursuivre ses efforts en gestion des matières résiduelles, le MSSS vise à obtenir la certification ICI on recycle + de niveau performance d'ici 2028 pour tous les lieux de travail qu'il occupe. ICI on recycle + est un programme de reconnaissance réputé à travers le Québec qui a comme objectif d'inciter les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Il reconnaît les efforts des industries, commerces et institutions (ICI) qui gèrent leurs matières résiduelles de façon responsable en mettant en place des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV).

Ainsi, le MSSS pourra mettre en œuvre une approche d'amélioration et de sensibilisation continues au sein de son organisation afin de s'assurer de respecter les pratiques exemplaires de saine gestion des matières résiduelles, et de donner l'exemple.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	Nombre d'établissements attestés ICI on recycle + niveau performance (0)	1	2	3	3	3

# Action 7

## Accroître la part modale des déplacements alternatifs à l'auto solo chez le personnel du MSSS

Par sa certification Entreprise en santé — Élite, le MSSS rend disponibles depuis plusieurs années des infrastructures qui encouragent les transports actifs et collectifs. Par ailleurs, les sondages des dernières années réalisés dans le cadre de cette certification ont permis de mettre en lumière l'intérêt des employées et des employés pour les transports alternatifs. Bien que la part modale du personnel employé du MSSS pour des solutions autres que l'auto solo soit assez élevée, cette action vise à accentuer les efforts entamés afin de l'augmenter. Pour ce faire, des activités de sensibilisation à la mobilité durable, une bonification des outils interactifs proposés aux employées et aux employés ainsi que la promotion des avantages offerts, tels que les installations présentées dans les immeubles, par le MSSS sont prévues afin d'augmenter la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo chez les employées et employés de l'État.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État (45 %)	46 %	47 %	48 %	49 %	50 %

### 3. Tableau synoptique

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.1.1	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0 %)	5 %	10 %	65 %	72 %	80 %
5.2.1	2. Soutenir les projets d'innovation qui intègrent plusieurs dimensions de valeur sur le plan du développement durable	Investissements aux projets d'innovations qui intègrent au moins trois dimensions de valeur (41,8 M\$)	N/A	N/A	45 M\$	50 M\$	55 M\$
5.3.4	3. Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable	Proportion des programmes de soutien financier durable (5 %)	15 %	25 %	40 %	50 %	60 %
5.4.1	4. Accroître la part des acquisitions responsables au MSSS	Proportion des acquisitions du MSSS intégrant des composantes responsables (0 %)	5 %	10 %	20 %	30 %	35 %
5.5.1	5. Améliorer l'indice de maturité numérique responsable du MSSS	Indice de maturité numérique responsable (23 %)	30 %	38 %	64 %	65 %	66 %

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.7.1	6. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les lieux de travail du ministère de la Santé et des Services	Nombre d'établissements attestés ICI on recycle + niveau performance (0)	1	2	3	3	3
5.8.2	7. Accroître la part modale des déplacements alternatifs à l'auto solo chez le personnel du MSSS	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État (45 %)	46 %	47 %	48 %	49 %	50 %

